

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

TRAVAUX DU CENTRE DE RECHERCHES SEMIOLOGIQUES

sous la direction de M. Jean-Blaise GRIZE

L'argumentation antique : Aristote

par Georges Vignaux, Neuchâtel

N° 2 - Janvier 1970

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
Centre de Recherches
sémiologiques

Archives

1969-70 N°

INTRODUCTION : LE PROBLEME DIALECTIQUE

Il était souhaitable, pensions-nous, d'insister à nouveau sur l'importance de l'oeuvre rhétorique d'Aristote. Pour tous ceux qui, comme nous travaillons sur les phénomènes d'argumentation, elle est un précédent irremplaçable. Nous n'avons pas la prétention d'en recenser ici tous les aspects : les écrits du Stagirite sont trop développés, trop complets pour oser croire les traduire dans un bref résumé.

Dans ce préliminaire, nous insisterons cependant sur une notion rencontrée à la lecture des Topiques, notion qu'Emile Bréhier mentionnait avant nous dans ses Etudes de philosophie antique. La portée de cette notion nous semble plus générale qu'à première vue elle ne paraît. Il s'agit de la notion de problème : considéré comme dialectique, le problème permet la mise en place des arguments en faveur d'une thèse et contre elle. Dans les Topiques, à l'endroit des éléments fondamentaux de la méthode (I, 4, IOI b), Aristote écrit en effet : "Il y a entre un problème et une prémisse, une différence dans l'expression. Si l'on dit en effet : "Est-ce qu'un animal terrestre bipède est la définition de l'homme ?", ou encore : "Est-ce qu'un animal est genre de l'homme ?", c'est une prémisse ; mais si l'on dit : "Peut-on dire qu'un animal terrestre bipède est la définition de l'homme, ou non ?", c'est un problème ; et de même dans les autres cas. Il est par conséquent très naturel que problèmes et prémisses soient en nombre égal, puisque de toute prémisse on peut faire un problème, en remplaçant simplement une expression par l'autre."

La perspective est donc toute différente de la définition mathématique, telle qu'on la trouve dans le Commentaire sur Euclide de Proclus, où si le théorème est la proposition à démontrer, le problème est une tâche géométrique et surtout une tâche de construction. Si l'essentiel dans la géométrie c'est la théorie, les problèmes participent tous de la théorie mais les théorèmes ne participent pas de la "genèse". Tout ce qui découle des principes est saisi par la preuve. Ainsi le théorème est l'élément le plus universel. Au théorème revient la fonction méthodologique proprement dite tandis que le problème est une explication. Pour l'opération scientifique, c'est

essentiellement le théorème qui importe.

Face à cette **d**éfinition restrictive, nous devons constater l'importance opératoire de la conception dialectique du problème, avancée par Aristote. E. Bréhier souligne justement qu'avec cette conception, nous avons "un des points de départ de la philosophie", dans la mesure où, par la-même, les affirmations de portée philosophique générale sont devenues "problématiques".

Pour qu'il y ait problème, il faut commencer par douter, et si le problème mathématique suppose une connaissance scientifique antérieure, le problème dialectique suppose aussi un ensemble d'assertions préalables, d'opinions plus ou moins probables. Ce type de matériaux constitue bien sûr un danger, ce danger c'est que la philosophie en reste à l'exposition du pour et du contre sans conclusion. Cette situation a été celle des Sophistes des V^e et IV^e siècles et E. Bréhier souligne que sans Socrate, la philosophie n'en serait peut-être pas sortie. En effet, l'examen dialectique que Socrate fait de son interlocuteur, crée chez ce dernier la conscience de la contradiction interne : le problème revient à devoir sortir de l'opinion instable, à découvrir des assertions philosophiques certaines donc soustraites à l'examen dialectique.

"En philosophie, un problème bien posé est un problème résolu" a écrit H. Bergson. Sans être aussi affirmatifs, nous devons reconnaître que si les problèmes philosophiques sont bien des moments dans une pensée générale qui contient leur écriture et leur solution, la contribution d'Aristote reste importante. Cette contribution met plus que jamais en évidence le rôle fondamental de l'argumentation car, toujours selon Aristote, "la possibilité d'apporter aux problèmes des arguments dans les deux sens nous fera découvrir plus facilement la vérité et l'erreur dans chaque cas".

Ainsi, la déduction "naturelle" que manifestent les raisonnements non scientifiques apparaît bien comme une "formule d'argumentation" ; elle est dialectique dans la mesure où ses points de départ sont des idées admises. Par contre, précise Aristote, il s'agira de "démonstration" lorsque les prémisses de la déduction seront "des affirmations vraies et premières". Apparemment, nous avons là, l'opposition qui deviendra traditionnelle entre raisonnement scientifique de type démonstratif et argumentation.

Ceci amènera C. Perelman au début de son Traité de l'Argumentation à fonder l'argumentation sur la notion d'auditoire, opposant la démonstration sous forme de "suite déductive dont les premiers éléments sont fournis par celui qui a construit le système axiomatique" et l'argumentation, c'est-à-dire l'acte "d'influer au moyen de discours sur l'intensité d'adhésion d'un auditoire à certaines thèses" (I, §I, p.18).

En fait, nous pensons qu'il s'agit là d'une interprétation trop particulière de la conception aristotélicienne : définir les cadres de l'argumentation ne conduit pas nécessairement à l'opposer à la démonstration et à la logique formelle. Aristote distingue en effet démonstration à partir d'affirmations vraies et premières, déduction dialectique à partir d'idées admises et déduction éristique à partir "d'idées qui se présentent comme des idées admises sans en être réellement". La signification exacte du concept "idées admises" apparaît immédiatement importante. "Il faut souligner, note J. Brunschwig, que le caractère 'endoxal' d'une opinion ou d'une idée, est une propriété qui lui appartient de fait : les énoncés 'endoxaux' sont ceux qui ont des garants réels, qui sont autorisés ou accrédités par l'adhésion effective que leur donnent, soit la totalité ou la quasi-totalité des hommes, soit la totalité ou la quasi-totalité des représentants de ce qu'on peut appeler l'opinion éclairée." (Topiques, notes complémentaires, p. 113).

Ceci met en évidence l'aspect nuancé des niveaux "d'admission" des prémisses, de ces distinctions dont même pour Aristote, on ne peut donner "une expression rigoureusement exacte". L'aspect argumentatif incontestable de certains textes scientifiques nous conduit à juger comme arbitraire la distinction entre argumentation et démonstration de type formel. Plus réaliste nous semblerait la distinction de catégories spécifiques d'argumentation, selon les objets ou les disciplines, à travers une démarche commune de type dialectique. Le parallèle avec l'histoire de la philosophie peut sembler explicite à ce sujet : bon nombre d'étapes philosophiques (Descartes, Maine de Biran, Bergson) progressent ainsi par théorèmes davantage que par problèmes, au sens où nous le traduisions plus haut. L'activité du penseur consiste alors "à changer la position des problèmes" (E.Bréhier). C'est à ce point précis

qu'interviennent, nous semble-t-il, les phénomènes d'argumentation et nous rejoignons ici le passage consacré par Aristote à définir l'utilité du traité des Topiques (I, I, IOI a).

Au-delà de tout cet arsenal de techniques avec lequel on la confond souvent, au-delà des contacts avec autrui et des interactions avec l'auditoire qu'à peut-être trop privilégiées C. Perelman, l'argumentation apparaît bien comme la démarche commune à toute activité intellectuelle, et non pas seulement préliminaire. Que ses articulations logiques se prêtent mal aux écritures existantes ne signifie pas, de plus, une opposition ou même un caractère irréductible à tout formalisme. Elle est une vraie méthode de recherche, pas seulement capable de nous amener à "discerner en chaque matière le vrai et le faux", mais aussi une des mieux aptes à nous faire progresser sur tous les plans de la réflexion ; et les éléments de type psychosocial qui y interviennent, s'ils apportent une complexité non négligeable dans notre étude, sont aussi une garantie de richesse et de complétude qui inscrit bien l'analyse de l'argumentation dans le domaine des sciences sociales et de la sémiologie.

G. VIGNAUX

ARISTOTE: VIE ET ECRITSVie :

- né en 384 av. J.C., originaire de Stagire, ancienne colonie ionienne sur la côte orientale de la Chalcidique.
- arrive à Athènes à dix-huit ans et entre à l'Académie, école fondée et dirigée par Platon. Il y demeura jusqu'à la mort de Platon, collaborant à l'enseignement et publiant ses premiers écrits, engageant avec Isocrate, chef de l'école rivale, une controverse sur la rhétorique.
- lorsque Platon mourut en 348, son neveu et héritier Speusippe devint le chef de l'école. Aristote quitta alors l'Académie et se rendit en Troade puis à Lesbos. En 343, il devint précepteur d'Alexandre, fils de Philippe de Macédoine.
- vers 355, revint à Athènes et ouvrit un gymnase voisin du temple d'Apollon Lycien et dénommé le Lycée, école rivale de l'Académie, dirigée alors par Xénocrate qui avait succédé à Speusippe.
- pendant douze ans, enseignement, livres et science.
- en 323, réveil du parti antimacédonien : Aristote suspect, se réfugie à Chalcis où il meurt en 322 (62 ans).

Ecrits :

- I. Ouvrages exotériques, destinés à la publication, sous forme souvent de dialogues, aujourd'hui perdus.
- II. Ouvrages acroamatiques, composés pour un auditoire, sous forme de petits traités séparés, souvent réunis sous un titre commun (ex: Physique ou Métaphysique), rassemblés en un Corpus aristotelicum par Andronicus de Rhodes, le dixième successeur d'Aristote à la tête de l'école péripatéticienne, au Ier siècle avant notre ère.
- III. Traités de logique dont l'ensemble constitue l'Organon:
 - 1) Catégories (éléments du discours, termes du langage);
 - 2) De Interpretatione qui traite du jugement et de la proposition ;
 - 3) Analytiques :
 - Premiers Analytiques : syllogisme et raisonnement formel ;
 - Seconds Analytiques : démonstration et raisonnement scientifique ;
 - 4) Topiques : méthode d'argumentation générale applicable à tous les domaines pratiques et pas seulement scientifiques (8 livres), complétés par un 9^e livre: les Réfutations sophistiques qui sont l'examen des

principaux types d'arguments captieux.

IV. Après l'Organon, écrits physiques consacrés à l'étude de la nature :

- Physique ;
- Traité de l'âme ;
- Parva naturalia (petits traités physiologiques) ;
- Histoire des animaux (étude descriptive) ;
- De partibus animalium ;
- De motu animalium ; mécanique animale
- De incessu animalium ;
- De generatione animalium ; embryologie
- Métaphysique (14 livres) ;
- Ethique ;
- Politique ;
- Rhétorique ;
- Poétique.

RHETORIQUE ET ARGUMENTATION CHEZ ARISTOTE

Technique élaborée empiriquement à partir de l'analyse des oeuvres oratoires et inventée par les Siciliens Corax et Tisias (IV^e siècle av. J.C.), la rhétorique s'est surtout constituée dans les démocraties grecques de l'Antiquité. Elle a été développée par les Sophistes Protagoras et Gorgias. Platon et Aristote vont lui donner une base philosophique en la fondant sur la connaissance des passions. Le domaine de la rhétorique en effet, ne sera pas celui de la science démonstrative et, l'orateur ne s'occupant que du vraisemblable, sa tâche sera de convaincre, non par l'analytique mais par la dialectique, notamment à l'aide du syllogisme dialectique reposant sur des majeures non certaines mais probables. Par suite, les procédés de l'orateur dépendront non seulement de la nature de l'objet mais des dispositions de l'auditoire auquel il devra s'adapter.

Ainsi, Aristote, s'il est bref sur la forme du discours, décompose par contre, avec le plus grand soin, les mouvements de l'âme que le discours doit provoquer : amour, haine, colère, honte, etc. Et, si Platon avait fait de la dialectique le tout de la philosophie, Aristote abaisse la dialectique ou art de la discussion au rang d'un exercice, qui n'apporte pas une certitude parce qu'elle a égard non pas aux choses mêmes, mais aux opinions des hommes sur les choses. Ce qui définit alors la dialectique, c'est moins la structure logique du raisonnement que les rapports humains qu'elle implique. La théorie de la proposition composée d'un sujet et d'un attribut est à la base de la logique aristotélicienne et tout le problème dialectique consiste à 'tester' au niveau de l'auditoire si un attribut appartient ou non à un objet. Une proposition est une 'protasis' c'est-à-dire une affirmation qu'on présente à l'approbation d'un interlocuteur et tout problème consiste en effet à se demander si un attribut appartient (ou n'appartient pas) au tout (ou à une partie) d'un sujet. Les Topiques, dans leurs applications pratiques, donnent ainsi les moyens d'éprouver dans quelle classe un attribut donné, avec les règles permettant de discuter si, par exemple, une attribution admise par le répondant est valide.

Il faut se souvenir que la logique a deux origines :

la rhétorique, telle que l'avaient pratiquée Tysias, Thrasimaque et Gorgias, et la dialectique platonicienne qu'Aristote avait apprise à l'Académie. La topique est donc l'art de découvrir et d'utiliser les propositions générales qui peuvent servir de point de départ à toutes sortes de raisonnements probables. Elle est née de la dialectique, de la discussion dialoguée qui met les notions à l'épreuve ; elle doit permettre de choisir à bon escient en réfutant la thèse opposée. Si la discussion doit s'achever par un accord, dans la topique et la dialectique, les conclusions retenues sont seulement probables, alors que l'analytique démontre des conclusions certaines.

Les Analytiques, ne recherchent que les conditions de la certitude scientifique ; la dialectique, au contraire, peut s'appliquer à un sujet quel qu'il soit, en l'absence même de connaissance certaine : "Le but de ce Traité est de trouver une méthode qui nous mette en mesure de tirer des conclusions sur tout problème posé, en partant d'opinions admises". (Topiques, I, I, 100 a). Socrate, déjà, usant dans la discussion des mêmes procédés que les Sophistes, s'en distinguait en découvrant dans le dialogue un moyen de découverte de la vérité. C'est seulement en vertu de la sincérité intellectuelle que la dialectique peut devenir un instrument de connaissance. Elle sera pour Platon, la méthode suprême de la science, celle qui nous fait connaître, à travers l'idée du Bien, l'essence de chaque chose ; Mais, chez Socrate, la dialectique a un autre aspect : elle sert aussi à mettre à l'épreuve l'opinion d'autrui, à confondre un interlocuteur. C'est cet aspect critique de la dialectique socratique que retient notamment Aristote : art du raisonnement indépendant de la connaissance d'aucun objet déterminé, art formel avec une technique, capable de servir d'auxiliaire à la science, art enfin de la discussion, préparant le terrain à la recherche scientifique. Et Aristote revendique pour l'art de tirer des conclusions le mérite d'en avoir le premier dégagé les règles (Topiques). La rhétorique, avec lui, devient le correspondant de la dialectique. Ramenée à l'art de l'argumentation, la rhétorique est une application de la dialectique, la forme que cette dernière revêt, lorsque sortant des écoles et du champ des discussions théoriques, elle s'exerce devant les tribunaux et les assemblées

politiques.

Il s'agit alors, non pas d'établir des conclusions rigoureusement nécessaires mais de défendre une thèse par des raisons probantes, de la rendre probable, c'est-à-dire digne d'être acceptée comme vraisemblable, comme ayant les plus grandes chances d'être en accord avec la vérité. Quand il s'exerce en toute rigueur, à partir de prémisses vraies et certaines (démonstration, syllogisme scientifique), le raisonnement produit la science, mais il peut s'exercer aussi à partir de thèses qu'il est impossible de démontrer et dont on veut cependant, éprouver la vérité. Considérée dans cette fonction critique, la dialectique est alors l'auxiliaire de la science.

Néanmoins, la dialectique, étrangère à la science, est capable de plaider également le pour et le contre, de défendre des thèses opposées. Elle est donc susceptible d'un usage ambigu et l'orateur honnête doit connaître toutes les ressources dont peut user un adversaire déloyal, afin de n'en être point dupe. Les arguments rhétoriques, d'autre part, en raison de leur caractère dialectique, ne produisent jamais une conviction parfaite. C'est pour cela qu'Aristote, bien qu'il condamne la rhétorique passionnelle, envisage d'autres moyens de persuasion : ceux qui découlent du caractère de l'orateur et ceux qui font appel aux dispositions de l'auditeur. Leur usage requiert de l'orateur, une instruction qui dépasse l'art formel de la dialectique et s'étende à l'étude théorique des mœurs et des vertus d'une part, à celle des affections d'autre part. La rhétorique apparaît comme un développement de la dialectique, impliquant la connaissance de l'éthique, subordonnée elle-même à la politique. Mais surtout, la définition qu'en donne Aristote met fin à toute confusion sophistique et consacre la rupture entre la science et les thèses fondées sur l'autorité : la dialectique rhétorique, fondée sur l'opinion, est reconnue pour ce qu'elle est. N'ayant plus pour finalité la recherche de la vérité, l'argumentation y contribue cependant, en tant que partie du système logique aristotélicien, dont elle est un des principaux aspects méthodologiques : Cette 'situation' de l'argumentation traduit toute l'originalité de la conception aristotélicienne. L'histoire l'a peut-être oubliée ; Elle ne l'a pas détruite.

PLAN ANALYTIQUE DE LA RHÉTORIQUE (Livres I et II)

Le titre : "Art rhétorique" semble être la traduction la plus exacte du titre de l'ouvrage. Il ne s'agit pas d'un recueil de leçons, mais plutôt de l'exposé d'une techné propre à l'art oratoire.

Une techné : "Puisqu'il existe un art architectural, que c'est la même chose qu'une qualité rationnellement créatrice, qu'il n'est point de techné qui ne soit rationnellement créatrice, ni une telle qualité qui ne soit une techné, celle-ci est la même chose qu'une qualité créatrice raisonnant selon la vérité. Toute techné est relative à la production ; instituer une techné, c'est chercher spéculativement les moyens de produire une des choses qui peuvent indifféremment être ou n'être pas, et dont l'origine est dans l'agent créateur, non dans l'objet créé".
(Eth. Nic., VI, 4, II40 a 6).

La techné vise à produire. Elle est donc poétique et non pratique, car sans rapport avec la vie morale. Elle n'est pas non plus la science et chez elle, la connaissance a une fin distincte d'elle-même : la production. La techné ainsi conduit notre faculté créatrice.

Plan : Les livres I et II étudient l'argumentation, noyau du discours ; le livre III est consacré à la forme.

Chapitre I : Aristote dit de la rhétorique qu'elle est l'antistrophe de la dialectique. Il veut signifier par là non une correspondance rigoureuse, mais une analogie. On a ainsi de la gymnastique à la rhétorique, une série d'analogies dont l'emprunt à Platon est visible (Gorgias, 46B-465E).

gymnastique	=	médecine	=	justice
<u>cosmétique</u>		<u>cuisine</u>		<u>rhétorique</u>

Rhétorique et dialectique sont dans le même rapport avec la science : vérité pour cette dernière, probabilité pour les deux arts. De plus, la rhétorique comme la dialectique n'exige aucune compétence particulière et sont du domaine commun. Prenons ainsi l'exemple de l'éloquence judiciaire : accusation et défense peuvent y être présentées de façon technique ou routinière (aptitude ou habitude). Si le but est atteint dans les deux cas, il faudra rechercher spéculativement les causes de succès pour trouver la méthode que définira la techné, en en posant les principes.

Les prédé-
cesseurs
d'Aristote :

Pour Aristote, compilateurs de techniques n'ont même pas tenté cette démarche de type inductif. Ils n'ont jamais considéré l'enthymème qui constitue pourtant le procédé principal de la persuasion. Aristote est le premier à avoir exposé la théorie de ce syllogisme aux prémisses seulement vraisemblables, parfois nécessaire. Par suite le travail de ses prédécesseurs apparaît comme un inventaire des moyens de gagner l'opinion des juges. S'ils ont décrit les parties du discours, Aristote seul en a considéré les aspects logiques, sur le plan de l'argumentation et des preuves. Enfin, le genre judiciaire a essentiellement retenu leur attention. Or, les genres délibératifs en morale et en politique, apparaissent souvent plus intéressants.

A quoi sert
la rhétorique :

1. Le vrai est plus persuasif que le faux. Si des plaideurs ayant raison sont vaincus par des adversaires ayant tort, c'est à cause de leur ignorance technique.

2. Tous les humains ne sont pas capables de recevoir un enseignement scientifique : la rhétorique est aussi un moyen de vulgarisation, à partir d'opinions communes.

3. La rhétorique, comme la dialectique, permet de persuader les contraires. On peut ainsi prévoir l'argumentation adverse et être capable de la réfuter, en conservant une préoccupation morale.

4. Ne pas user du langage ni l'exercer est encore plus grave que de ne pouvoir se défendre physiquement.

Chapitre II :
la rhétorique :

Elle est l'art, non de persuader, mais de découvrir tous les aspects persuasifs d'un cas. Distinguant le persuasif réel du persuasif apparent, comme la dialectique le fait pour syllogisme vrai et syllogisme apparent, elle est un art logique complément de l'Organon.

Les preuves :

Les moyens de persuasion ou preuves sont :

1. extra-techniques : non fournies par l'orateur qui peut les utiliser (témoignages, aveux).

2. techniques : trouvées par la méthode de l'orateur et présentées dans son argumentation. Les trois sortes de preuves techniques sont :

- a) le caractère de l'orateur : sa personnalité morale et l'impression qu'il fait sur l'auditoire ;
- b) la disposition de l'auditoire qui dépend des passions suscitées ou éveillées par l'orateur ;
- c) le discours qui démontre ou paraît démontrer, en

faisant sortir la vérité des raisons persuasives impliquées dans chaque cas.

L'exemple et l'enthymème .

Les raisonnements qui servent à la démonstration réelle ou apparente sont l'exemple et l'enthymème qui équivalent, le premier à l'induction, le second au syllogisme de la dialectique (cf. Premiers Analytiques, II, 23, 68b13).

Les syllogismes.

Les syllogismes de la rhétorique sont en grande majorité vraisemblables et non nécessaires, se fondant sur des prémisses vraisemblables et aussi sur des indices. Le vraisemblable (par définition ce qui se produit le plus souvent), est dans la relation du général au particulier. L'indice définit le rapport d'une chose à une autre, soit du général au général au particulier, soit du particulier au général.

L'exemple "est une induction" et considère seulement les rapports de la partie à la partie ou du semblable au semblable. Les deux termes doivent y être du même genre et le terme exemple doit être plus connu.

Chapitre III : les genres.

La rhétorique distingue trois genres selon que les auditeurs sont ou spectateurs ou juges et selon que dans ce dernier état, ils jugent du passé ou de l'avenir. Ces genres sont :

- a) le délibératif où l'on conseille ou dissuade ;
- b) le judiciaire où l'on accuse ou défend ;
- c) l'épidictique où l'on loue ou blâme.

Les temps sont différents : on délibère sur l'avenir, on juge le passé, on loue ou on blâme le contemporain.

Les fins sont aussi différentes : le délibératif vise l'utile ou le nuisible, le judiciaire le légal ou l'illégal, l'épidictique le beau ou le laid.

Les lieux communs aux trois genres sont : le possible et l'impossible, le grand et le petit, le plus et le moins, l'universel et l'individuel (un lieu est une "région" où on peut trouver des arguments).

Chapitre IV : les sujets de délibération.

Aristote va traiter des espèces particulières aux trois genres dans l'ordre : délibératif, épidictique, judiciaire. On ne peut faire un recensement complet et rigoureux des sujets de délibération. Ceux qu'on peut distinguer sont : a) les revenus, b) la guerre et la paix, c) la protection du territoire, d) l'importation et l'exportation, e) la législation. Aller plus loin conduit à

entrer dans le domaine de la Politique.

Chapitre V :
le bonheur.

La fin de toute délibération est le bonheur. On conseille ce qui y mène, on déconseille ce qui l'empêche. Aristote propose plusieurs définitions de ce bonheur : bien vivre, moyens d'existence suffisants, vie agréable et prospérité. Il énumère les parties constitutives de ces situations : noblesse, amis, honnêteté, richesse, enfants, etc. Ce sont peut-être des définitions mais elles ont déjà la forme d'arguments.

Chapitre VI :
le bien.

Le bonheur étant la fin, on délibère non sur lui, mais sur les actions permettant de l'atteindre. Ces moyens sont utiles et l'utile est bon. Aristote va donc donner une définition des lieux au sujet du bien et de l'utile. Après avoir ainsi montré des consécutions (du précédent, du concomitant, du subséquent, du contraire réciproque) dans l'acquisition des biens et la perte des maux, puis la production du bonheur par les vertus, du plaisir par l'agréable et le beau, Aristote examine les biens incontestés puis les prémisses relatives aux biens contestables. Il y voit autant de sources d'arguments.

Chapitre VII :
le bien et
l'utile.

Applicant ensuite le lieu du plus et du moins au bon et à l'utile, Aristote les considère sur le plan de la relativité.

1. Les deux termes sont de même genre et l'excédent comprend l'excédé.

2. Ils sont de genres différents : si un genre est plus élevé, les degrés du supérieur sont aussi plus élevés que les degrés correspondants de l'inférieur.

Au cas où l'un des termes est origine, cette origine est un point de départ parce qu'elle est une cause, et toutes les causes sont des origines. Origine et cause sont dans un rapport de consécution. Aristote mentionne deux origines : existence et naissance. La Métaphysique (IV, I, 1013 a 17) en signale une troisième analogue à la connaissance. Il existe d'autre part quatre genres de causes : la matière, la forme, l'impulsion et la fin.

Dans les moyens de comparaison, figurent l'amplification (énumération des constituants), la combinaison et l'accumulation.

Aristote ayant passé en revue les développements de l'Ethique, aborde ensuite les considérations fournies par la Politique.

Chapitre VIII :
le genre déli-
bératif et
l'intérêt.

Le genre délibératif ne doit considérer que l'intérêt, ce qui sauvegarde la constitution. Si la décision du corps souverain est souveraine, ce corps souverain varie selon les constitutions. Aristote ne fait que résumer ici sa classification des constitutions (*Politique*, III, 7).

Des constitutions.

La *Politique* (III, 7) énumère trois conditions normales (Monarchie, Aristocratie et Politie) et trois déviations correspondantes (Tyrannie, Oligarchie et Démocratie). La *Rhétorique* retient quatre formes: démocratie, oligarchie, aristocratie, monarchie, en les définissant par la structure correspondante du pouvoir. Les arguments concernant chaque institution seront relatifs aux habitudes, (nstitutions et intérêts. Ils seront donc reliés notamment aux fins des institutions, c'est-à-dire la liberté pour la démocratie, la richesse pour l'oligarchie, le maintien des institutions pour l'aristocratie et la garde du tyran pour la tyrannie.

Chapitre IX :
le genre
épidictique.

Il est consacré au genre épideictique dont le lieu le plus propre est la vertu, plus exactement la faculté de se procurer des biens, de les conserver et de rendre service à autrui. Dans l'*Eth. Nic.*(II, 4, 1105 b 19), elle est plutôt un habitus qui se manifeste par le choix réfléchi du juste milieu. Aristote énumère ainsi les vertus (justice, courage, prudence, etc.) et les actes louables sous la forme argumentative. Il recommande l'emploi des approximations amplificatrices et conseille de tenir compte des goûts et préjugés de l'auditoire. Il distingue l'éloge du panégyrique, le premier portant sur une vertu, le second sur une action vertueuse. Il montre encore comment on peut passer de l'éloge au conseil, du genre épideictique au délibératif et réciproquement. Il donne enfin des exemples d'agrandissement ou amplification pour l'éloge et d'amoindrissement pour le blâme. L'amplification convient au genre épideictique, l'exemple au délibératif, l'enthymème au judiciaire.

Chapitre X :
le genre
judiciaire.

Les chapitres X à XV traitent de ce dernier genre. Pour trouver leurs prémisses, l'accusation et la défense doivent connaître : 1) les causes ou intentions de l'acte, 2) les habitus des agents, 3) les caractères et habitus des patients.

Des causes.

L'acte injuste consiste à nuire volontairement et illégalement (trois conditions : préjudice, intention et violation de la loi).

L'acte
illégal.

L'acte est illégal soit au regard de la loi particulière, en général écrite, soit au regard de la loi universelle, non écrite. L'acte est volontaire quand les agents ont connaissance de ce qu'ils font et ne subissent pas de contrainte. Aristote distingue encore entre acte non volontaire et acte involontaire : l'acte fait par ignorance est non volontaire ; l'acte que suit une peine et dont on se repend est involontaire.

Le choix a une extension moindre que l'acte volontaire : on peut vouloir mais non choisir quelque chose d'impossible. Les causes générales de l'acte injuste sont le vice et l'intempérance, le premier étant le contraire de la vertu, la seconde étant l'incapacité de réfréner les passions.

Chapitre I :
Rapports
rhétorique/
dialectique

Les causes des impulsions ou répulsions peuvent être extérieures ou intérieures à l'agent. Extérieures : chance, nature, contrainte; intérieures : habitude, réflexion, colère, désir. Les faits dus à la chance ont une cause indéterminée, n'ont pas de cause finale, ne sont ni constants ni fréquents, ni réglés par un ordre préfixé.

La définition de la nature est proche de celle de la Physique (II, I, 192 b) où Aristote caractérise les êtres naturels par un principe de mouvement ou de repos.

Pour la colère, Aristote la distingue de la vengeance qui a pour fin la satisfaction de l'agent.

En résumé, tous les actes qui dépendent d'une cause intérieure à l'agent sont ou paraissent bons ou agréables. On agit toujours en vue de l'utile ou de l'agréable.

Chapitre XI :
le plaisir.

Le chapitre XI commence par un postulat, le plaisir, considéré comme mouvement de l'âme ramenée à son état de nature. Tout ce qui est conforme à notre nature est agréable, tout ce qui la contrarie est pénible.

En énumérant les plaisirs intellectuels, Aristote insiste sur l'importance de l'imagination, accompagnant le souvenir et l'espoir.

de l'agent et
Chapitre XII :
les habitus
de l'agent et
du patient.

Puisque l'accusation et la défense doivent considérer les habitus des agents, délinquants ou victimes, le chapitre XII examine sous l'angle du possible (lieu) ces habitus : agents enclins à l'injustice et patients exposés à l'injustice. Les chapitres XIII et XIV abordent l'appréciation de la culpabilité. Le lieu du plus et du moins est appliqué à l'acte injuste.

Chapitre XIII :
la culpabilité.

Aristote réfère les actes à deux sortes de lois : la loi particulière, déterminée par un peuple pour lui-même et la loi commune, non écrite, dont tous les hommes ont conscience. Il distingue encore entre les délits envers un individu et les délits envers une communauté : le délit viole la loi et est voulu par l'agent. C'est cette intention de l'agent qui permet la différenciation des délits. Parmi ces derniers, il en est que ne prévoit pas la loi écrite et qui relèvent de la loi universelle (la vertu correspondante est l'équité).

L'équitable
et le juste.

Entre l'équitable et le juste, il y a seulement une différence de degré : l'équitable est le juste à un degré supérieur. L'équité n'est donc pas supérieure à la justice absolue mais à une justice que la loi écrite trop générale rend forcément erronée. "Sa nature propre est d'être une rectification de la loi, quand sa généralité la met en défaut. (Eth. Nic. V, 14, 1137 b 5).

Aristote, énumérant les actes à apprécier selon l'équité, distingue le délit de la malchance et de l'erreur. La malchance est contraire aux calculs et n'implique nulle méchanceté. L'erreur est un acte volontaire mais non vicieux. L'homme équitable juge selon l'esprit, non selon la lettre de la loi et selon le tout plutôt que selon la partie.

Chapitre XIV :
Importance des
délits.

L'acte doit être apprécié, non selon l'importance du fait, mais selon sa valeur morale. La rareté et la nouveauté sont des aggravations et Aristote indique, selon le lieu du plus grand et du plus petit, les moyens rhétoriques permettant à l'accusation d'amplifier un délit.

Chapitre XV.:
les preuves

extra-techniques. En plus des preuves techniques, le genre judiciaire utilise des preuves extra-techniques qui peuvent, selon le besoin, être tournées pour ou contre une même cause. Ce sont les textes de lois, les témoignages, les contrats, les aveux sous la torture et les serments.

Parmi les témoins, il distingue les témoins anciens et les récents, ceux qui partagent le danger couru par le prévenu et ceux qui en sont à l'abri. Sont différents aussi les témoignages qui portent sur les faits de ceux qui ont rapport au caractère des parties. De même les conventions selon qu'elles sont favorables ou défavorables à la cause. La méthode d'Aristote est ainsi de retourner chaque argument. Ceci ne va pas sans indifférence

voulue à l'égard de la moralité. Mais à propos de la torture, Aristote nous dit : "On peut en détruire l'effet, en disant contre tout ce genre d'aveux, ce qui est la vérité ..."

Avec ces preuves extra-techniques, se termine l'étude sur l'argumentation, la partie du discours qui exige de l'orateur la plus grande part d'invention. C'est la partie de la techné où Aristote, à la différence de ses prédécesseurs, fit oeuvre véritablement créatrice.

Livre II :

Le livre II vient compléter le livre I : Aristote y termine la théorie des preuves techniques, étudiant d'abord les preuves subjectives et morales, puis les preuves logiques.

Chapitre I :

Comment on agit

sur les auditeurs.

Les preuves subjectives sont : le caractère de celui qui parle et la passion de celui qui écoute.

Le caractère de l'orateur joue le plus grand rôle dans le genre délibératif, à travers notamment trois éléments de sa personnalité : prudence, vertu et bienveillance. Ces éléments-causes de l'autorité de l'orateur peuvent agir bien sûr en combinaisons variées et il faut se rappeler à ce propos ce qui a été dit des vertus dans la description des prémisses du genre épideictique (I, c.9, 1366 a 36-67 b 27).

Les passions :

Les passions sont causes des changements de jugements chez les humains mais elles ne sont ici ni vertus ni vices ni facultés naturellement acquises. Pour décrire chaque passion, il faut considérer les habitus (dispositions durables) dans lesquelles on est amené à les éprouver, les personnes qui les suscitent en nous, enfin les objets qui peuvent aussi les éveiller.

Quels sont les arguments que l'orateur peut utiliser pour émouvoir ses auditeurs ?

Chapitre II:

De la colère.

La première passion considérée est la colère, qu'Aristote définit comme le désir instinctif de se venger d'un dédain devant ceux-là mêmes qui en ont été témoins : le plaisir vient de rendre la pareille. Par suite, on ne peut parler de colère qu'à l'égard d'un individu et non d'une collectivité. D'autre part la cause de la colère étant une opinion "en acte", nous rencontrerons trois causes de peine : mépris, vexation et outrage. Aristote ajoute l'irrespect qui heurte la conscience de

supériorité ; il passe en revue également les habitus dans lesquelles on éprouve la colère : temps, âges, lieux ; les personnes et les objets qui peuvent l'éveiller.

L'orateur doit ainsi représenter l'adversaire comme coupable de paroles ou d'actes, ou possédant un des caractères propres à exciter la colère.

Aristote définit essentiellement les passions par couples d'oppositions : colère et calme, amitié et haine. La colère étant l'excès, le calme est considéré comme une disposition moyenne. Aristote énumère encore les personnes à l'égard desquelles on reste calme et les habitus favorables au calme, enfin il cite quelques arguments permettant à l'orateur de ramener ses auditeurs au calme.

La description de l'amitié est plus brève que dans l'Ethique à Nicomaque (VIII et IX).

La caractéristique de l'amitié est plutôt d'aimer que d'être aimé. Aimer est actif, être aimé est passif : l'amitié et ses consécutives sont les caractéristiques de ceux dont le niveau d'activité est le plus élevé.

Toujours par contraste, Aristote définit la crainte et la confiance : cf. Eth. Nic. : "Relativement aux sentiments de crainte et de confiance, le courage est le juste milieu. Nous craignons tous les maux et le courage s'exprime par des attitudes différentes à l'égard de chacun de ces maux, selon qu'on a le devoir de craindre certains maux ou qu'il est honteux de ne pas en craindre d'autres". (III, 6, 1115 a 7-14).

En ce qui concerne la honte, ou plutôt le sentiment de l'honneur, il faut encore se rapporter à l'Ethique à Nicomaque : "Il ne convient pas de parler du sentiment de l'honneur comme d'une vertu ; car il ressemble plus à une passion qu'à un habitus ; du moins se définit-il une crainte du déshonneur, et il est semblable dans ses effets à la crainte du danger..." "Le sentiment de l'honneur est honnête conditionnellement ; si l'honnête homme agit de telle ou telle façon, il peut éprouver de la honte ; mais les vertus ne sont pas conditionnelles. Si ce sont choses basses que l'impudence et l'absence de scrupule à commettre les actions honteuses, cela ne veut pas dire davantage qu'éprouver de la honte en accomplissant de tels actes soit honnête". (IV, 9 1128 b 10).

Chapitre III:

Du calme.

Habitus.

Chapitre IV:

De l'amitié et de la haine.

Chapitre V:

De la crainte et de la confiance.

Chapitre VI:

De la honte et de l'impudence.

Aristote reprend son plan en trois parties (*habitus*, personnes, objet) pour décrire la honte. A propos de l'impudence, il indique simplement que les arguments sont les contraires de ceux qui ressortissent au lieu de la honte.

Chapitre VII:
De l'obligance.

La définition de l'obligance suit un plan différent de celui des exposés concernant les autres passions. L'obligance satisfait de façon désintéressée les besoins d'autrui mais elle doit être examinée selon toutes les catégories, notamment l'essence, la quantité, la qualité, le lieu. Aristote indique encore un certain nombre d'arguments permettant de distinguer les personnes obligantes des personnes désobligantes.

Chapitre VIII:
De la pitié.

La pitié et l'indignation forment le couple suivant de passions contraires. Ainsi la pitié est augmentée quand on ajoute à l'effet des paroles, gestes, tons de voix, etc.

Chapitre IX:
De l'indignation.

L'indignation est définie en la distinguant de la pitié et de l'envie. Cette passion suppose le désintéressement et Aristote indique comment utiliser dans le discours les distinctions entre personnes et objets excitant l'indignation.

Chapitre X:
De l'envie.

L'envie est définie plus simplement ainsi que les habitus dans lesquels on l'éprouve.

Chapitre XI:
De l'émulation
et du mépris.

L'émulation est un sentiment plus noble que l'envie. Son contraire est le mépris.

Chapitre XII:
Des caractères.

Après les passions, Aristote aborde la description des caractères. Ces caractères sont ceux des auditeurs auxquels l'orateur doit adapter son discours ; ils sont définis selon les passions, les âges, les *habitus* et les situations de fortune. Passion signifie plutôt ici prédisposition : les jeunes gens sont ainsi prompts à la colère ou à l'amitié.

De la jeunesse.

Chapitre XIII:
De la vieillesse.

Les caractéristiques de la vieillesse sont confrontées deux à deux à celles de la jeunesse : Aristote applique méthodiquement la théorie du juste milieu entre ces deux extrêmes. Ceci est important pour l'orateur selon que son auditoire est constitué de vieillards ou de jeunes gens.

Chapitre XIV:La maturité.

La maturité est par conséquent un moyen terme, pour le corps à trente-cinq ans, pour l'âme à quarante-neuf ans.

Chapitre XV:Caractères dus à la fortune.

Les situations de fortune qui influent sur le caractère sont : noblesse de naissance, richesse, pouvoir et chance.

La noblesse.

La noblesse accroît l'ambition et tend au mépris.

Chapitre XVI:La richesse.

La richesse a des effets différents selon qu'il s'agit de nouveaux ou d'anciens riches. Elle entraîne souvent démesure et intempérance.

Chapitre XVII:Du pouvoir.

Il concerne les traits de caractère relatifs à la possession du pouvoir. La chance est favorable au bonheur et développe la piété par reconnaissance aux dieux.

Chapitre XVIII:Lieux communs aux trois genres de discours.

Après les preuves morales, Aristote revient aux preuves logiques. Il va ainsi définir les lieux communs aux trois genres oratoires. Dans ces trois genres, l'auditeur joue toujours le rôle de juge: dans le délibératif, juge de l'opportunité de la mesure à prendre, dans le judiciaire, juge de la réalité d'un fait, dans l'épidictique, juge du talent de l'orateur.

Chapitre XIX:Lieux communs aux trois genres oratoires.

Les lieux communs aux trois genres sont : le possible et l'impossible, le réel et l'irréel, le grand et le petit. Ce dernier est plus propre à l'épidictique, le réel et l'irréel au judiciaire, le possible futur au délibératif.

Le lieu chez Aristote n'a pas comme chez les rhéteurs latins, le sens d'un morceau tout préparé, appris à l'école et utilisable dans la fabrication du discours. C'est plutôt un lieu où se trouvent des méthodes d'argumentation. Ainsi, parmi les traductions qui lui ont été données, il faut citer : cercle, sphère, puits, arsenal, "trous à pigeons" (W. D. Ross). Aristote énumère les arguments qu'on peut trouver dans les lieux du possible et de l'impossible, du fait existant ou inexistant, du grand et du petit (amplification et dépréciation). Les Catégories classent le possible et l'impossible parmi les opposites (c IO, II b): "Or, deux choses s'opposent l'une à l'autre en quatre sens, ou ce sont des opposites de relation, ou ce sont des contraires, ou l'une est

privation et l'autre possession ou l'une est affirmation et l'autre négation." En ce qui concerne l'antériorité et la postériorité (fait existant ou inexistant dans le passé ou dans l'avenir), les Catégories en distinguent cinq aspects, selon le temps, la séquence, l'ordre, le mieux et le plus précieux (c 12). A la fin de ce chapitre, Aristote souligne que pour la pratique, les faits particuliers ont une plus grande importance que les universels.

Chapitre XX: Le chapitre 20 traite des preuves communes à tous les genres: l'exemple et l'enthymème (syllogisme de la rhétorique).
Preuves communes à tous les genres.
De l'exemple.

Les Premiers Analytiques (II, 24, 68 b 38) définissent ainsi l'exemple ou paradigme : "Il y a paradigme, quand il est démontré que le prédicat d'un extrême appartient au troisième par le moyen, semblable à ce troisième. Il faut donc que le prédicat du moyen appartienne au troisième et que l'on connaisse que le prédicat du premier appartient au semblable."

Les paradigmes sont soit réels, comme les exemples historiques, soit inventés comme la parabole ou l'apologue. La parabole est une comparaison ; les fables d'Esopé sont un type d'apologue. Aristote indique enfin les circonstances permettant l'utilisation d'exemples.

Chapitre XXI: L'argumentation utilise les maximes. La maxime est en effet un enthymème abrégé. L'enthymème comprend : la prémisses ou majeure, la déduction et la conclusion. La maxime est seulement ou la majeure ou la conclusion, par suite la déduction doit aller de soi.
Des maximes.

L'épilogue. L'épilogue signifie ici ce qui reste, lorsqu'on en a retiré, pour la maxime, soit la prémisses, soit la conclusion, Aristote indique encore que la maxime est surtout adaptée à l'indignation et à l'exagération, dans le but de susciter les passions chez l'auditeur. Les maximes enfin confèrent au discours un aspect éthique, soulignant l'intention morale de l'orateur.

Chapitre XXII: L'étude générale des enthymèmes va permettre à Aristote d'étudier les lieux communs à tous les genres.
Des enthymèmes. Il recommande de ne pas prendre le raisonnement de trop

loin et remarque que les gens peu cultivés sont souvent de meilleurs orateurs quand il s'agit de parler à une foule.

La conception des enthymèmes exige un choix des arguments afférents à tous les genres et à tous les sujets. A propos des lieux d'enthymèmes, Aristote souligne qu'il entend comme synonymes exacts les termes de lieu et d'élément. Certains enthymèmes sont propres à la démonstration, d'autres propres à la réfutation "la réfutation est un syllogisme contredisant la conclusion de l'adversaire" ; Réfutations sophistiques 165 a).

Chapitre XXIII:
Lieux des en-
thymèmes.

Aristote passe en revue vingt-huit lieux communs d'enthymèmes. Le premier lieu est celui des contraires : contradiction, extrêmes d'un même genre, relations comme père et fils, oppositions de possession et de privation.

Le second est le lieu des flexions, qui entrent dans les coordonnées logiques. Les flexions sont par exemple courageusement, justement, etc. Ainsi justement est coordonnée logique de justice (même coordination).

Le lieu des relations réciproques est du même type que le possible et l'impossible.

Le lieu du plus et du moins en comprend lui-même quatre (cf. Topiques, II 8, II 3 b) : "l'un s'il y a consécution du plus au plus... Un autre quand une chose est dite de deux sujets... Et encore quand deux choses sont dites d'une... En outre quand deux choses sont dites de deux." [c

Le cinquième lieu "se tire de la considération du temps". "On entend que nous savons le présent et l'avenir, par exemple, qu'il y aura une éclipse ; mais il n'est possible de se souvenir que du passé." (Topiques, II, 4, III b).

Le lieu suivant "se tire des paroles prononcées contre nous et que l'on retourne contre celui qui les a dites".

Le septième lieu est celui de la définition.

Le huitième est celui des différents sens que peut avoir un mot.

Le neuvième est celui de la division, c'est-à-dire la division en genres : "La division est comme syllogisme faible ; car ce qu'il faut démontrer se tire d'un postulat tandis que le syllogisme se tire toujours d'un principe". (Premiers Analytiques, I, 31).

Le lieu X est le lieu de l'induction (cf. chapitre 20 sur le paradigme ou induction rhétorique).

Le lieu suivant "se tire d'un jugement antérieur sur un cas identique, ou semblable, ou contraire."

Le lieu des parties concerne comme dans les Topiques (II 4, III a) la division du genre en espèces : "Si un prédicat est attribué à la science d'une chose, la grammaire ou la musique ou quelqu'une des autres sciences, ces sciences ou leurs paronymes recevront aussi ce prédicat, par exemple les paronymes grammairien ou musicien." (Topiques, II, 4, III a).

Le lieu XIII "tire de la consécution argument pour conseiller ou déconseiller, accuser ou se défendre."

Le lieu XIV est aussi consécution "quand il faut sur deux questions opposées conseiller ou déconseiller, consiste à mettre les deux points en balance."

Le lieu XV est présenté comme le plus efficace des lieux des paradoxes : "ouvertement on loue surtout le juste et le beau, tandis que dans le privé on désire plutôt son intérêt."

Le lieu XVI "conclut des rapports proportionnels de tels termes à tels termes."

Le lieu XVII "consiste, si le conséquent est toujours le même, à conclure que les antécédents sont aussi les mêmes."

Lieu XVIII : "les mêmes hommes ne choisissent pas toujours les mêmes choses après et avant, mais au rebours."

Le lieu XIX "consiste à affirmer qu'une fin possible d'un fait ou d'une action a été la fin réelle de ce fait ou de cette action." Ce lieu concerne surtout le genre judiciaire.

Le lieu XX "consiste à examiner les motifs qui poussent à faire une chose et ceux qui en détournent et les fins pour lesquelles on agit et l'on évite d'agir."

Le lieu XXI est "tiré des faits auxquels on croit parce qu'on les voit se produire" et "consiste à dire que l'on n'y aurait pas cru, s'ils ne se produisaient ou n'étaient proches."

Le lieu XXII, "propre à la réfutation, consiste à examiner tous les points sur lesquels porte le désaccord, avec l'adversaire, ... et s'applique pour l'un de ces points séparément ou à la personne de l'adversaire."

Le lieu XXIII, pour dissiper une suspicion sur des personnes ou des actes, "consiste à dire la cause du malentendu".

Le lieu XXIV "se tire de la cause : si la cause existe, on dit que la chose est ; si la cause n'existe point, que la chose n'est pas."

Le lieu XXV "consiste à examiner s'il était ou s'il est possible d'agir mieux que ce que l'on conseille ou que ce que l'on fait ou que ce que l'on a fait."

Le lieu XXVI, "quand quelque chose de contraire à ce qui a été fait est sur le point de l'être, consiste dans l'examen simultané des deux choses."

Le lieu XXVII "se tire des erreurs commises pour l'accusation ou la défense."

Le lieu XXVIII "se tire du nom ; par exemple comme fait Sophocle : "ayant la dureté du fer, tu portes bien ton nom." Ce lieu est à rapprocher des Topiques (II, 6, II2 a 32) : "On peut en outre argumenter en substituant un nom dans le sens de l'argumentation : l'on prend entre tous les noms celui qu'on considère comme le plus convenable à la place du moi communément adopté".

Le chapitre 24 concerne cette techné complémentaire de l'Art dialectique dont traitent les Réfutations sophistiques, à la fin des Topiques. L'intention d'Aristote est de fournir aux orateurs des procédés permettant de résoudre ou de prévenir les paralogismes de leurs opposants, dans une perspective de réfutation. "Les modes de réfutation sont de deux sortes : les uns se fondent sur l'expression ; les autres n'ont rien à voir avec elle." Donc deux modes : verbaux et logiques.

En ce qui concerne les paralogismes d'expression, Aristote n'en cite que deux (enthymèmes apparents provenant de l'expression) :

a) "sans avoir fait une déduction complète, à en énoncer la fin sous forme de conclusion" ;

b) "une autre forme de paralogisme se tire de l'homonymie", c'est-à-dire l'équivoque : "elle consiste à dire que le rat est un animal de qualité, puisque c'est de lui que vient le plus honoré des rites d'initiation ; car les mystères sont le plus honorable de tous les rites". On joue ici sur l'homonymie équivoque des mots grecs "rat" et "mystère".

Chapitre XXIV:
Lieu des
enthymèmes
apparents.

Le reste du chapitre est consacré aux paralogismes logiques ou de raisonnement, toujours à travers les lieux d'enthymèmes apparents.

Le premier "consiste à argumenter en réunissant ce qui était séparé et en séparant ce qui était uni." Cf. Réfutations sophistiques (4, I66 a 23) : "La même proposition avec la séparation et la réunion, ne semble pas toujours avoir la même signification, par exemple "je t'ai fait libre quand tu étais esclave". "Un autre lieu consiste à édifier ou renverser une thèse par l'exagération ;... sans avoir prouvé que le prévenu a accompli l'acte, on amplifie cet acte."

"Un autre se tire de l'indice ;... si l'on disait que Denys est un voleur, attendu que c'est un méchant."

"Un autre se tire de l'accident ; par exemple ce que Polycrate dit en faveur des rats, qu'ils secoururent l'armée en rongéant les cordes des arcs."

"Un autre se fonde sur la consécution :... parce que sa mise est élégante et qu'il est noctambule, c'est un adultère ; car les adultères ont ces habitudes."

"Un autre consiste à donner comme cause ce qui n'en est pas une ; par exemple parce qu'une chose s'est produite en même temps qu'une autre ou l'a suivie."

"Un autre est dû à l'omission du quand et du comment ." Cf. Réfutations sophistiques (5, I67 a 2I) : "Quand l'on n'a pas déterminé en quoi consistent le syllogisme ou la réfutation, les sophismes sont dus à une omission dans le raisonnement."

Egalement : "considérer une chose d'abord comme absolue, puis comme non pas absolue, mais particulière produit un syllogisme apparent ;... ainsi en rhétorique, un enthymème apparent, se fonde sur ce qui n'est pas probable absolument, mais sur un particulier probable... l'invraisemblance arrive ; donc ce qui est invraisemblable est vraisemblable. Or, à ce compte, l'invraisemblable sera vraisemblable... ce qui produit la duperie, c'est qu'on n'ajoute pas : dans quelle mesure, sous quel rapport, de quelle manière."

Chapitre XXV:

De la réfutation.

Le chapitre 25 est consacré à la réfutation. Il y a deux modes de réfutation : a) opposer un contre-enthymème à un enthymème réel ou apparent ; b) introduire une instance, c'est-à-dire une objection à l'une des prémisses de l'adversaire.

Le contre-syllogisme ou contre-enthymème se tire des mêmes lieux que l'enthymème ; car les prémisses des enthymèmes sont des vérités d'opinion et un certain nombre de ces opinions se contredisent. Le contre-enthymème prendra des prémisses contraires à celles de l'enthymème considéré, ou des prémisses semblables ou des jugements antérieurs.

L'instance est définie dans les Premiers Analytiques (II, 26, 69 a 37): "L'instance est une protase contraire à une protase. L'instance diffère de la protase parce qu'il est un possible qu'elle porte sur un particulier, tandis que la protase ne le peut qu'absolument ou dans les syllogismes universels."

La réfutation porte sur le vraisemblable, l'indice, l'exemple et le tekmérion. Ces termes ont été définis au livre I, 2, I357 a 34.

Chapitre XXVI:

Erreurs à éviter.

Le chapitre 26 signale les erreurs à éviter sur l'amplification et l'atténuation, la réfutation et l'instance.

LES TOPIQUES

Les Topiques sont-ils une oeuvre mineure ? C'est la question que pose immédiatement Jacques Brunschwig en introduisant sa remarquable traduction, parue en 1967. Il semble en effet, que rien et davantage encore que de coutume, n'ait été tenté par Aristote pour rendre agréable la lecture de son texte. Cette indifférence donne aux Topiques l'allure d'un "interminable fichier" des lieux de l'argumentation. Le but de l'ouvrage n'est pas en effet, d'innover mais de perfectionner, sous forme de méthode, une activité rhétorique jusqu'alors empirique. Mais, "le geste essentiel des Topiques, nous dit J. Brunschwig, est peut-être celui par lequel Aristote cessant de voir en la dialectique une méthode qui pose un problème de pratique, décide d'y voir une pratique qui pose un problème de méthode."

Parlant de dialectique, Aristote se réfère à l'art d'argumenter sous forme de questions-réponses du type socratique. Cette dialectique travaille en complément de l'activité philosophique : gymnastique de l'esprit, elle a pour fonction de déblayer les dossiers-problèmes dont on aura à débattre la philosophie. Ses trois fonctions sont ainsi gymnastique, homilétique et diaporétique. Aristote en ajoute une quatrième qui est celle de pouvoir traiter des principes scientifiques, précédant le savoir.

Les Topiques sont donc une méthode de dialectique pratique à l'usage du philosophe. Ceci ne doit pas entraîner cependant un intérêt diminué à leur égard. L'ouvrage est la première oeuvre complète d'Aristote conservée. C'est aussi un document important pour l'étude des relations entre Aristote et Platon et, davantage même, pour l'histoire de la logique. On y trouve les éléments de la syllogistique aristotélicienne classique et d'autres éléments appartenant déjà à la logique des propositions.

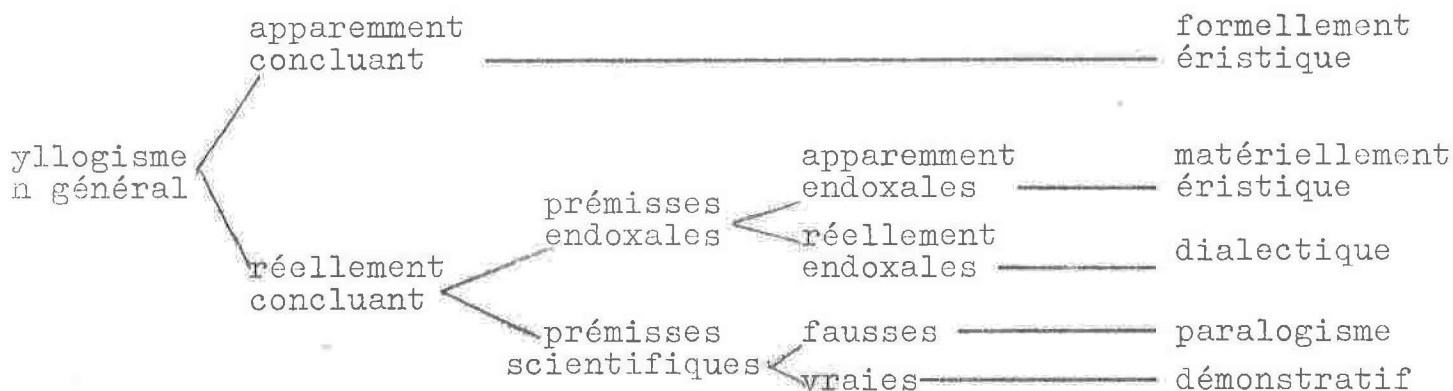
Aristote, définissant l'objet traité, "se propose de trouver une méthode qui nous rendra capables de raisonner déductivement, en prenant appui sur des idées admises, sur tous les sujets qui peuvent se présenter, comme aussi, lorsque nous aurons nous-mêmes à répondre d'une affirmation, de ne rien dire qui lui soit contraire". Sont distingués ainsi le rôle du questionneur et celui du répondant et la méthode topique apparaît comme technique de

discussion. La discussion dialectique est par suite un jeu à deux où s'exprime la confrontation de deux oppositions, respectant un corpus de règles et en vue d'une fin commune.

Un problème dialectique se définit notamment comme ce qui doit être "jeté" pour constituer le thème de l'affrontement. C'est une interrogation double : p ou non-p ? admettant deux réponses possibles : affirmation ou négation. Il existe un certain nombre de contraintes dont la justification est de rendre possible le débat, au niveau des choix du problème et de la définition des rôles des interlocuteurs.

La responsabilité du questionneur est d'établir, en argumentant, la proposition contradictoire de celle exprimée par le répondant. Si cette dernière est affirmative, la proposition du questionneur sera un établissement. Le but des Topiques est de fournir les moyens opératoires à un tel schéma, et de ce fait, ils traitent surtout du "syllogisme dialectique".

Si Aristote définit en effet, le syllogisme général comme une "formule discursive dans laquelle, certaines choses étant posées, une chose distincte de celles qui ont été posées s'ensuit nécessairement par la vertu même de ce qui a été "posé", il en distingue plusieurs types : démonstratif, dialectique, éristique et paralogisme. Un syllogisme est démonstratif ou scientifique lorsque ses prémisses sont intrinsèquement vraies, soit évidentes (axiomes), soit déduites (théorème). Le syllogisme est dialectique lorsque ses prémisses sont approuvés "par tous les hommes, ou par presque tous ou par ceux qui représentent l'opinion éclairée, et, parmi ces derniers, par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus." Le syllogisme est éristique dans sa forme lorsque la liaison entre prémisses et conclusion semble être nécessaire sans l'être vraiment. Lorsque les prémisses sont en réalité fausses, nous avons un paralogisme ; Si d'autre part, pour reprendre le néologisme forgé par J. Brunschwig, une prémisse est "endoxale" lorsqu'elle a des répondants de poids, le syllogisme est éristique en sa matière lorsque les prémisses paraissent être "endoxales sans l'être réellement. D'où la classification proposée par J. Brunschwig :



Aristote ne fait pas allusion au dialogue qui est le cadre de situation du syllogisme dialectique mais la caractéristique des prémisses dialectiques est bien la conséquence de leur fonction dans l'argumentation dialoguée. Comme le problème, la prémisse est d'abord une question et appelle comme lui une réponse par oui ou par non, sans cependant maintenir l'équilibre entre les deux réponses. C'est pourquoi le problème de la dialectique n'est pas de savoir si une prémisse est ou non intrinsèquement vraie. La qualité des propositions est essentiellement le degré de liberté qu'elles laissent à l'assentiment de l'interlocuteur.

Le questionneur doit construire une argumentation de forme contraignante, avec pour prémisses des propositions que le répondant ne puisse refuser et pour conclusion la contradictoire de celle soutenue par le répondant. Le travail du dialecticien est donc surtout de trouver des prémisses convenables, puisqu'il connaît la conclusion à laquelle il doit aboutir. Par suite, le lieu est "une machine à faire des prémisses à partir d'une conclusion donnée" (J. Brunschwig). Pour éviter que chaque conclusion particulière requière la considération d'un lieu particulier, il faut que chaque lieu soit utilisable dans un grand nombre de cas différents.

Les lieux peuvent donc se définir par une même structure fondamentale : chacun apparaît comme une règle complétée par un procédé de construction et fondée sur une loi. La règle prescrit la vérification d'une proposition seconde (J. Brunschwig) pour la distinguer de la proposition première qu'il faut établir ou réfuter. Le procédé de construction permet de déterminer le contenu de la proposition seconde à partir de celui de la proposition première. La loi enfin établit une relation d'antécédent à conséquent entre proposition seconde et proposition première.

Cette relation peut avoir plusieurs aspects notamment du type implication.

J. Brunschwig propose ainsi un schéma de la démarche topique : 1) la proposition pI est une concrétisation du schème EI (les termes concrets de l'une sont remplacés dans l'autre par autant de places vides) ; 2) le schème EI est lié au schème E2 par une relation d'implication ; 3) en concrétisant E2 à l'aide des termes concrets par lesquels pI concrétisait EI, on obtient la proposition p2 ; 4) la proposition p2 est la prémisse associée à pI selon le lieu considéré.

Aristote a indiqué par quels moyens doit être composé le répertoire de prémisses mais la constitution du répertoire de lieux apparaît plus complexe. Elle présuppose en effet, une analyse des propositions pour retenir les éléments pertinents et une connaissance des lois d'implication entre schèmes propositionnels.

L'analyse des propositions comporte plusieurs degrés d'abstraction. Au niveau d'abstraction le plus élevé, toutes les propositions concrètes revêtent la forme de l'attribution simple d'un prédicat à un sujet ; à un niveau inférieur, on aura des schèmes propositionnels de contenu plus étroit correspondant à des classes moins grandes de propositions concrètes, par exemple l'attribution à un sujet d'un prédicat de type déterminé. Si Aristote en effet, a renoncé à définir une méthode unique, constatant la nécessité de séparer les problèmes en genres, il a insisté sur l'impératif d'une division sommaire. Pour comprendre la topique d'Aristote, il faut donc voir comment elle analyse les propositions et la classification qui en résulte : le plan de l'ouvrage repose sur cette classification.

Les grandes sections des Topiques correspondent à quatre notions de base que la tradition a nommées "prédicables" : l'accident, le genre, le propre et la définition. La différence étant, selon lui, de nature "générique", doit être classée dans le genre.

Le propre est ce qui appartient à son seul sujet et s'échange avec lui en qualité de prédicat : un prédicat P est le propre d'un sujet S si et seulement si on peut dire à la fois que si un objet quelconque est S, il est P, et que s'il est P, il est S. Le genre est ce qui s'attribue à plusieurs objets spécifiquement différents.

L'accident a deux définitions : ce qui n'est ni définition ni propre ni genre et appartient cependant à la chose ; ce qui peut appartenir et ne pas appartenir à un seul et même sujet. La définition enfin, signifie l'essentiel de l'essence et est normalement composée de plus d'un mot. Toute prémisse, tout problème trouvent "origine" dans l'un des quatre prédicables. Les trois prédicables autres que la définition ont avec celle-ci une relation essentielle et la distinction des prédicables est le produit d'une analyse méthodique des conditions auxquelles doit satisfaire une définition (J. Brunschwig). Il faut ainsi, que chacun des éléments appartiennent au sujet défini, que le premier de ces éléments de la formule définitionnelle soit le genre de ce sujet, que la formule soit coextensive dans son ensemble au défini et enfin qu'elle désigne l'essentiel de son essence. L'idée des Topiques est de faire correspondre à chacune de ces conditions une méthode adaptée permettant le contrôle, sous forme de tests.

Mais les prédicables désignent les relations intentionnelles entre un sujet et les propositions qu'on lui attribue et non les relations réelles entre un sujet et les propriétés qu'il possède, de par l'objet même de la dialectique qui est discours sur les choses et non les choses elles-mêmes. Les lois constitutives des lieux régissent donc l'attribution d'un prédicat à un sujet au titre d'un prédicable déterminé. La topique du genre, par exemple, est la collection des conditions nécessaires et suffisantes d'une proposition de forme "S a pour genre P". Cet ensemble de conditions peut être considéré aussi comme développement de la définition du genre.

L'équilibre des Topiques repose, en définitive, sur cette construction d'une topique partielle appropriée à chacun des quatre prédicables. Un défaut d'homogénéité peut être constaté entre la prédication pure qui correspond à l'accident et les autres prédicables, notamment la définition. Cette contradiction est ainsi à l'origine de la situation logique des Analytiques où prédication et définition se séparent définitivement. Dans la mesure où, en effet, le syllogisme devient l'instrument unique de la démonstration, définition et démonstration deviennent antagonistes et l'équilibre des Topiques est détruit.

PLAN DES TOPIQUES

Introduction (livre I).

- I. Préliminaires : l'objet du traité et son utilité (ch. I-3).
- II. Eléments constitutifs de la méthode dialectique (ch. 4-18) :
 - A. Les "prédicables": définition, propre, genre et accident (ch. 4-9).
 - B. Prémisses et problèmes dialectiques (ch. 10-11).
 - C. Les quatre "instruments" dialectiques (ch. 13-18).

Topique proprement dite (livre II-VII).

- I. Topique de l'accident (livre II-III) :
 - A. Lieux de l'accident en général (livre II).
 - B. Lieux du préférable (livre III, ch. I-5).
 - C. Lieux de l'accident particulier (livre III, ch.6).
- II. Topique du genre (livre IV).
- III. Topique du propre (livre V) :
 - A. Préliminaires (ch.I).
 - B. Lieux relatifs à la correction "formelle" (ch.2-3).
 - C. Lieux relatifs à la vérité "matérielle" (ch. 4-9).
- IV. Topique de la définition (livre VI et VII, I-4) :
 - A. Préliminaires (livre VI, ch.I).
 - B. Lieux relatifs à la correction "formelle" (ch. 2-3).
 - C. Lieux relatifs à la vérité "matérielle" (ch. 4-14).
 - D. Lieux de l'identique et du différent (livre VII, ch. I-2).
 - E. Lieux relatifs à l'établissement des définitions (ch. 3-4).
- V. Comparaison entre les différents problèmes dialectiques (livre VII, ch. 5).

Appendice : règles de la pratique dialectique (livre VIII).

- I. Directives à l'adresse du questionneur (ch. I-3).
- II. Directives à l'adresse du répondant (ch. 4-10).
- III. Critères du jugement à porter sur une discussion dialectique (ch. 11-13).
- IV. Conseils pour la préparation du dialecticien (ch.14).

Note: Les termes "matériel" et "formel" se réfèrent à la distinction d'Aristote, entre une enquête destinée à vérifier si le propre a été "donné correctement" et une enquête destinée à vérifier si l'attribut proposé est bien le propre du sujet.

PROBLEMATIQUE DU LANGAGE ET CONCEPTION ARISTOTELICIENNE

Il n'existe pas de linguistique aristotélicienne et les réflexions d'Aristote sur les problèmes du langage témoignent de la faiblesse des outils alors disponibles, outils essentiellement philosophiques qui ne laissent présager en rien les développements importants de la science linguistique moderne, Mais l'écart "linguistique" qu'Aristote pose entre la signification et l'être a le mérite de mettre en évidence l'origine de certaines difficultés philosophiques.

Le rapport du langage à l'être apparaît chez lui comme une distance qu'il est nécessaire de poser ou de nier :

- . une distance qu'il faut poser pour qu'il y ait signification ;
- . une distance qu'il faut nier pour que la signification ne soit ni arbitraire ni absurde ;
- . une distance qu'il faut à nouveau poser, au niveau de l'équivoque de l'être pour que l'attribution soit possible.

Dans une première étape, Aristote va réfuter les Sophistes, au niveau de "l'interprétation", mais à ce niveau-là, on peut tout dire puisque le discours n'est pas l'être, d'où la possibilité de l'erreur ; dans une deuxième étape, Aristote va donc réfuter le Sophiste en ancrant le discours dans l'être; ceci amène à un principe de contradiction dans la troisième étape où apparaît la substance, redonnant au discours sa densité; cette substance doit être dite (quatrième étape) car elle remultiplie le discours sur les choses simples, car "l'être se dit de multiples façons" (Métaphysique, T2).

I. Ce qu'Aristote considère en premier lieu, c'est la distance instituée aux-choses-mêmes par la relation de signification, distance qui augmente avec la possibilité de l'absurde, de dire n'importe quoi. La fonction sémantique de "l'interprétation" (De Interpretatione) se définit par le fait que la parole humaine est en même temps, symbole des états d'âme et visée de quelque chose par le moyen de la parole. Dans cette voix significative, réside la distance à l'être : il y a possibilité à la fois du vrai et du faux et le mot "interprétation" marque la distance du discours aux choses.

Le nom, comme chez Platon (Cratyle) représente un premier support de la signification ; il est renforcé par le verbe qui est un nom plus autre chose. Mais pour Aristote, la véritable sémantique se rattache à la fonction du verbe. "L'autre chose" qui est dans le verbe, c'est "l'existence maintenant", ce qui existe maintenant et c'est aussi le signe des choses dites. Les fonctions du verbe sont donc une fonction de position (existe maintenant) et une fonction de renvoi (est rapporté à, renvoie à) qui peut correspondre à l'attribution ou à la prédication : le verbe pose et dit de.

Par suite la signification complexe de la phrase repose sur ce dire de.

En effet, c'est la phrase qui 'rend compte de' et le verbe par sa sur-signification, va affecter de relations tout le discours. Le discours majeur est le discours déclaratif, où les adjonctions de préfixes donneront au verbe sa valeur relationnelle. Ainsi, parce que le verbe joint, la phrase conjoint et parce que le verbe pose, la phrase compose ou dépose. Ainsi : "affirmation est la déclaration qu'une chose se rapporte à une autre chose ; une négation est la déclaration qu'une chose est séparée d'une autre chose" (De Interprétation, 6).

Ceci met en évidence la distance à l'être : 'il est possible' de nier tout ce qu'on a dit avec les mêmes termes. Sur cette possibilité toute la logique sera construite : l'opposition de l'affirmation et de la négation concernant les mêmes chose. Ce qui est important au niveau linguistique, c'est cette possibilité de la parole de pouvoir s'opposer à elle-même sur les choses mêmes. Ce 'il est possible' correspond à ce qu'Aristote dit du Sophiste : "il est possible de dire n'importe quoi ; et ce que l'on peut dire, on ne peut pas toujours le penser" (Métaphysique, I).

II.A cette possibilité du discours faux, Aristote va opposer un droit et une nécessité : ce qui donne du sens au sens, c'est l'être qu'il vise. A cette possibilité, se substitue l'impossibilité d'être autre que ce que les choses sont, d'où le principe de contradiction : "Ne pas signifier une chose unique, c'est ne rien signifier du tout." (Métaphysique, 4). Cette impossibilité de droit va contre la possibilité du double dans le langage ou dans la structure du discours référentiel : il y

a des limites imposées par l'être.

"Il est impossible que le même attribut appartienne et n'appartienne pas en même temps, au même sujet et sous le même rapport." (Métaphysique, 3, 1005 b, 30).

Cet impossible dans l'être limite le possible au discours, et par suite, le règle. Le principe de contradiction est la contrainte de l'être au sens d'un discours, qui peut être erreur ou sophisme. Le discours est référentiel à l'intérieur de lui-même, mais il est globalalement référentiel de lui-même à l'être. La réfutation va tenter de retrouver l'impossibilité du contraire en ouvrant une nouvelle possibilité dans le discours. Le Sophiste sera réfuté, par le seul fait qu'il parle et se conduit ainsi en homme, cela marque l'impossibilité pour l'être d'être autre chose qu'il n'est. Entrer dans le discours c'est entrer dans la détermination : il n'y a discours que parce qu'il y a composition et composition que parce qu'il y a verbe. C'est donc dans la dénomination qu'on trouve le fondement du sens. Signifier, c'est signifier quelque chose de déterminé, de délimité, de défini et c'est signifier une seule chose. Une réfutation par l'absurde montre que : "Si on ne posait pas de limites et qu'on prétendît qu'il y eût une infinité de significations, il est manifeste qu'il ne pourrait y avoir aucun raisonnement." (Métaphysique, p; 201). On ne peut pas penser si on ne pense pas une chose unique.

La volonté d'Aristote est de fonder l'ontologie non sur des unités de discours, mais sur un principe d'existence qui serait en même temps un principe d'intelligibilité. La philosophie cherche la cause et les principes non de ce qui est mais de ce qui se dit. Il ne s'agit pas d'une philosophie du langage mais d'une philosophie de l'être par le langage. C'est la dernière différence, c'est-à-dire un écart dans le sens, qui est la marque de l'être dans notre discours.

- "La définition est l'énonciation formée à partir des différences seulement" ;

- "La dernière différence sera la substance même de la chose et sa définition" ;

- "La définition est l'énonciation formée à partir des différences et précisément de la dernière des différences." (Métaphysique, édit. Ross, Z12 1038 a8).

Il faut de l'être pour que circule un discours cohérent où les significations soient identiques, mêmes et non autres. Et l'impossibilité d'un discours univoque rétablit à la racine du discours, la distance à l'être qui n'est qu'un aspect de la désignation de l'être qui se dit de multiples façons : il y a une multiple parole de l'être et la chaîne de la multiple parole est l'être.

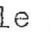
Après l'aspect prédicatif, Aristote établit la propriété référentielle du langage à l'être où s'arrête le discours (ancrage ontologique de la parole).

En résumé, il y a une parole multiple de l'être et un caractère indépassable du langage ; si la chaîne de la multiple parole est l'être, alors ce qui se dit, c'est quelque chose qui n'appartient pas au langage. Le problème des catégories est cette situation du langage comme milieu indépassable de pensée et comme toujours dépassé vers quelque chose d'autre.

III. La 'catégorie' est un double rapport : un rapport accidentel et un rapport fondamental.

Le rapport accidentel correspond aux fonctions de la proposition attributive : sujet (substance) et attribut (quantité, qualité, relation) et aux fonctions adverbiales (où, quand, comment, pourquoi).

Les catégories ont une relation essentielle au langage en ce sens que ce sont des figures, des 'schèmes' de la prédication. En premier lieu, ce sont des noms et ceci permet une sémantique commune des catégories ; c'est donc un problème linguistique. Mais c'est un problème 'méta-linguistique' puisque ce ne sont pas des noms qui nomment mais qui désignent et schématisent les fonctions du discours et, concourant à l'unité du discours.

Le Traité des Catégories énumère peu de catégories mais le livre  de la Métaphysique présente toute une série d'exercices de signification. Aristote est convaincu que l'énumération des catégories, des schèmes de l'attribution n'est pas quelconque mais organisée, structurée. Il y a entre toutes les catégories une relation fondamentale qui est une unité de référence et qui fait que la série des catégories est une série orientée par rapport à un terme unique. Ce lieu n'est pas générale et en ce qui concerne 'l'unité de référence',

Aristote précise que ce n'est pas homonyme c'est-à-dire équivoque ("on appelle homonymes les choses dont le nom seul est commun, tandis que la notion désignée par le nom est diverse", Catégories, I).

Ainsi la série des catégories échappe à l'alternative équivoque-univoque qui est une alternative de la pensée désignatrice. Le discours transcendantal s'inscrit hors de cette alternative puisqu'il n'est pas spécificateur. En ce sens, l'être est un transcendantal (la Scolastique appelle transcendantaux les mots tels que être ou un qui sédisignent non un genre mais le principe d'une série ordonnée).

Pour Aristote donc, l'ordre fondamental n'est pas du type classification mais unité de référence, analogique de l'être et cet ordre ne se prête pas à la combinatoire, parce que le transcendantal est ordonné par rapport à un terme qui n'appartient pas au langage.

Ce terme à quoi on rapporte tout le reste et qui ne peut être rapporté, c'est finalement ce dont on parle. Le langage est traversé : il s'annule et se nie dans ce qu'il dit. Dans la signification de ce terme, on trouve quatre éléments: quiddité, universel, genre et sujet. La quiddité, c'est ce qui appartient à quelque chose d'être. Il y a enchaînement au niveau de la 'substancia' à une physique pré-galiléenne, physique fausse qui n'est qu'une mise en ordre du sensible. Il y a aussi lien à une grammaire, le terme étant le sujet de l'attribution dans l'opposition à l'adjectif, à l'attribut. Une difficulté surgit pour nous immédiatement : est-ce le sujet logique de l'attribut ou le substrat physique des événements ? Le rapport substance-attribut est en effet un 'démêlage' de la réalité à un niveau provisoire et probablement prématuré. La notion de quiddité n'exprime pas autre chose que la détermination : c'est ce quelque chose et non pas n'importe quoi.

En définitive, le terme de référence, c'est ce dont tout le reste est affirmé et ce qui n'est plus lui-même affirmé d'une chose ; ce n'est pas le sujet mais le discours tout entier, en tant qu'il dit quelque chose de quelque chose. Par suite, l'articulation du réel justifie l'articulation du discours et il y a une phonétique, un lexique, une syntaxe parce qu'il y a une sémantique et il y a une sémantique parce qu'il y a.

Ce 'il y a', c'est ce dont on n'a jamais fini de parler et qui est toujours à chercher non parce que le langage échoue, mais parce qu'il n'appartient pas au domaine de la parole.

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- ARISTOTE. Rhétorique, éd. Belles Lettres, coll. Budé, Paris.
Topiques, éd. Belles Lettres, coll. Budé, Paris.
- BREHIER (E.). Etudes de philosophie antique, PUF, Paris, 1955.
Histoire de la philosophie, Alcan, Paris.
- BRETON (S.). Philosophie et mathématique chez Proclus,
Beauchesne, Paris, 1969.
- HAMELIN (O.). Le système d'Aristote, Alcan, Paris, 1920.
- MOREAU (J.). Aristote et son école, PUF, Paris, 1962.
- ROSS (W.D.). Aristote, Payot, Paris, 1930.